Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers
Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 🖷 05 49 49 42 56
Centre-formation-notaire.fr
Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 🖷 02 47 66 19 01
✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 20 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 22 mars 2018** à partir de **9h dans les locaux du CFPN de POITIERS** et qui sera animée par :

Mme Annie HAMMI

Et qui aura pour thème :

« TAXATION DES ACTES A CONVENTIONS COURANTES DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE - I »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir en partie votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 10 mars 2018 prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS **(merci de faire un chèque par formation)**.

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Jeudi 22 MARS 2018 à POITIERS
Mme Annie HAMMI – TAXATION DROIT DE LA FAMILLE I

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ Ou De Mr/Mme Fonction :
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail *(impératif)*** :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

TAXATION DES ACTES
A CONVENTIONS COURANTES
DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE

Madame Annie HAMMI

Approche juridique des différentes conventions du domaine.
Pour chaque cas pratique, analyse de l'acte afin de

- *Déterminer les conventions taxables,*
- *Déterminer l'assiette taxable et la tarification de la convention*
- *Déterminer la fiscalité de l'acte et les formalités à effectuer*
-

I – LES ACTES CONCERNANT LE COUPLE

A – les contrats et leurs modifications

*Contrat de mariage contenant

La déclaration de biens/clause d'ameublissement

*Changement de régime matrimonial

Sans bien déclaré/avec déclaration de biens

B – Le divorce – La séparation

*Les partages après divorce

Partage de communauté : sous condition d'homologation

Partage indivis : entre concubins et partenaires pacsés

Partage bénéficiant de l'aide juridictionnelle

Dépôt de l'acte SSP du divorce par consentement mutuel

*Les licitations

II – LES ACTES CONCERNANT LES LIBERALITES

A – Les donations entre vifs de biens de natures différentes

*Donations entre vifs

*Donations d'usufruit/ donation d'usufruit suite à une donation démembrée

B – Les donations-partages de biens de natures différentes

*Donation-partage

*Donation-partage et rapports

III – LES ACTES CONCERNANT LES SUCCESSIONS

A- Déclaration de succession

B- Attestation de propriété après décès

C- Délivrance de legs

D- Partage de successions

*Contenant un compte d'administration

*Contenant des reprises et récompenses

E – Les licitations

Faisant cesser ou non l'indivision

F – Constatation du droit de retour